



## COMMUNE DE FRESSENNEVILLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### ARRETE N° 2025-12-11 portant

**Résiliation du Marché N° 2024-01 construction d'une salle de restaurant scolaire avec accueil ALSH pour le lot 6 Doublages – cloisons – faux-plafonds – menuiseries intérieures**

**Le Maire,**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le marché n° 6 attribué le 31 janvier 2025 à l'entreprise SARL LESOURD Didier

Vu le jugement du Tribunal de Commerce d'AMIENS en date du 8 décembre 2025 plaçant ladite entreprise en liquidation

Considérant l'impossibilité pour le titulaire d'assurer la continuité de l'exécution des prestations ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

**Décide :**

**Article 1 :** Le marché n°2024-01 – Lot 6 – « doublages-cloisons-faux plafonds-menuiseries intérieures conclu avec l'entreprise SARL LESOURD Didier est résilié de plein droit à compter du 10 décembre 2025.

**Article 2 :** La résiliation intervient sans indemnité, le titulaire étant dans l'impossibilité juridique et matérielle de poursuivre l'exécution.

**Article 3 :** La présente décision sera notifiée au mandataire judiciaire désigné.

**Article 4 :** La directrice générale des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fressenneville, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

